



## Relais Vert Auto / Les défis de l'Environnement

### ***Pourquoi adhérer au dispositif ?***

Toute activité a des impacts sur l'environnement mais c'est à chacun d'entre nous de se donner les moyens de les diminuer. Les activités professionnelles de l'automobile génèrent de nombreux types de déchets. Le dispositif Relais Vert Auto / Les défis de l'environnement, mené par le CNPA en partenariat avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, vous proposent de mettre en valeur votre engagement en faveur du respect de l'environnement.

### ***Comment puis-je adhérer au dispositif ?***

Pour pouvoir adhérer au dispositif, vous vous engagez sur :

- une bonne gestion des déchets dangereux et non dangereux (collecte et traitement par des prestataires agréés et dans des filières adéquates)
- la mise en place d'un plan d'actions environnementales

Le conseiller environnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire vous rendra visite pour réaliser un diagnostic environnement. Si vous respectez les engagements, vous recevrez le kit de communication qui vous permettra de faire connaître à vos clients vos bonnes pratiques.

### ***Quels sont les justificatifs à apporter ?***

Les pièces justificatives à présenter dans le dossier de demande sont :

- les bordereaux de suivi des déchets, les contrats ou factures de collecte

### ***Quels sont les avantages ?***

Adhérer aux Défis de l'Environnement c'est montrer à vos clients vos engagements en faveur de l'environnement. Vous serez référencés et vos coordonnées apparaîtront sur le site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire.

### **Infos supplémentaires :**

<http://www.cnpa.fr/services.php?serID=701>